

CCN SYNTEC

DÉCOUVREZ
UNE SOLUTION
PRÉVOYANCE ET
SANTÉ DÉDIÉE A
VOTRE BRANCHE
POUR VOS SALARIÉS

RÉGIME GÉNÉRAL

Assuré d'avancer





Un accord de branche qui concerne votre activité

Vous êtes responsable d'une SSII, d'une société de conseils, d'ingénierie ou d'un bureau d'études industriels.

Choisissez une couverture performante avec des garanties spécifiques à votre activité pour vos salariés !

Votre convention collective nationale des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils et sociétés de conseils a évolué.

Les partenaires sociaux de votre branche ont instauré un régime de prévoyance avec l'accord de mars 1997, modifié depuis par les avenants n°5 et 6 de septembre 2012 ainsi qu'une couverture santé par l'accord du 7 octobre 2015 pour tous les salariés.

Ils ont souhaité améliorer la protection sociale des salariés des entreprises de votre secteur d'activité.



Une solution exclusive adaptée à votre profession

Prévoyance

- > Une **formule cadre** à 1,50 % de la TA du salaire et **deux formules non cadre** au choix de l'entreprise : une formule conventionnelle ou améliorée avec un niveau de garanties renforcées.
- > Une couverture complète pour une protection renforcée
 - un **capital décès** allant jusqu'à 3 ans de salaire pour les cadres et un peu plus de 2 ans de salaire pour les non cadres,
 - le capital décès versé une seconde fois en cas de **décès accidentel** ou en cas de **décès du conjoint postérieurement à celui du salarié**.
 - une **rente d'éducation** pour préserver l'avenir des enfants et qui est doublée pour les orphelins de père et de mère.
 - en l'absence d'enfant à charge au moment du décès du salarié, **un capital compensatoire est versé** à un bénéficiaire désigné.
 - une garantie **arrêt de travail** pour maintenir le niveau de vie de vos salariés,
 - une rente **invalidité** pour compenser la perte de salaire si le retour au travail n'est pas envisageable.
- > **Deux options pour les cadres** pour améliorer leur couverture : une majoration du capital décès et un rachat de franchise à 30 jours en cas d'arrêt de travail.
- > La possibilité de souscrire **une option mensualisation** (avec ou sans franchise) afin de couvrir votre obligation de maintien de salaire (*loi de mensualisation*).
- > Des **avantages tarifaires pour les créateurs**.
- > **Aucun délai d'attente**, les salariés sont garantis dès la prise d'effet du contrat.

Santé

- > **Un socle de garanties minimum choisi par l'entreprise**
 - 6 niveaux de garanties dont une formule de base répondant à vos obligations conventionnelles,
 - Le choix de protéger uniquement vos salariés et leur(s) enfant(s) à charge* ou d'étendre la couverture à leur famille.
- > **Des renforts à la main des salariés**, pour améliorer leur couverture et celle de leur famille avec des garanties supérieures.
- > **Des garanties et services adaptés à votre profession**.
 - **Aucun délai d'attente**, les salariés sont garantis dès la prise d'effet du contrat.
 - Vous bénéficiez de **garanties bien-être** (chiropractie, ostéopathie, étioopathie).
 - **Le tiers payant** auprès d'établissements hospitaliers, de pharmacies, de laboratoires, d'auxiliaires médicaux, de radiologues...
 - **Une assistance** en cas d'hospitalisation pour vous apporter une aide au quotidien : aide-ménagère, soutien scolaire des enfants de moins de 16 ans...
 - Un **espace salarié en ligne** pour suivre son contrat et ses remboursements.

* Enfant(s) à charge au sens de la Sécurité sociale



Des garanties prévoyance pour répondre à vos obligations conventionnelles

	Cadre	Non cadre	
		Formule 1	Formule 2
DÉCÈS / IAD TOUTES CAUSES			
<i>Versement d'un capital</i> Quelle que soit la situation de famille	300 % TA/TB 240 % TC <i>Mini 340 % PASS</i>	170 % TA/TB/TC <i>Mini 170 % PASS</i>	220 % TA/TB 176 % TC <i>Mini 170 % PASS</i>
DÉCÈS ACCIDENTEL			
Versement d'un capital supplémentaire	100 % du capital décès toutes causes	-	-
DOUBLE EFFET			
Versement d'un capital supplémentaire en cas de décès du conjoint simultané ou postérieur au décès du salarié	100 % du capital décès toutes causes	-	-
RENTE D'ÉDUCATION			
<i>Rente</i>			
- jusqu'à 17 ans	12 %	12 %	12 %
- au-delà	15 % <i>Mini 24/30 % PASS</i>	15 % <i>Mini 12/15 % PASS</i>	15 % <i>Mini 12/15 % PASS</i>
- Orphelin de père et mère	Doublment de la rente	Doublment de la rente	Doublment de la rente
- Affilié sans enfant à charge (<i>capital compensatoire</i>)	50 % TA/TB 40 % TC	-	50 % TA/TB 40 % TC
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL			
<i>IJ sous déduction du RO</i>			
Franchise	90 jours	90 jours	30 jours
Prestation	85 %	80 %	80 %
INVALIDITÉ			
<i>Rente sous déduction du RO</i>			
- Permanente Totale	85 %	80 %	80 %
- Permanente Partielle hors AT/MP	45 %	40 %	40 %
- Permanente Partielle AT/MP	3n/2 x 85 %	3n/2 x 80 %	3n/2 x 80 %

Réduction des prestations de 20 % sur la tranche C.

RO : Régime obligatoire de protection sociale



Des options pour compléter vos obligations conventionnelles

Deux options pour les cadres

OPTION 1	
Majoration du capital décès/IAD toutes causes	50 % TA/TB - 40 % TC
OPTION 2	
Rachat franchise arrêt de travail	30 jours

Une option mensualisation pour couvrir votre obligation de maintien de salaire

ARRET DE TRAVAIL	
<i>IJ sous déduction RO - ancienneté > 1 an</i>	
Maladie - Maladie prof. / Accident du travail	100 % du salaire pendant 3 mois
Franchise	Aucune ou 3 jours
MATERNITE	
<i>IJ sous déduction RO - ancienneté > 1 an</i>	100 % du salaire
PATERNITE	
<i>IJ en complément RO</i>	
- ancienneté > 3 ans	30 % du salaire
- ancienneté > 6 ans	40 % du salaire
- ancienneté > 9 ans	50 % du salaire
- ancienneté > 12 ans	60 % du salaire



Taux de cotisations 2016

Non cadre (régime 4160 - en % du salaire)

Formule 1	0,74 % TA - 1,13 % TB/TC
Formule 2	0,94 % TA - 1,48 % TB/TC

Cadre non créateur (régime 4162 - en % du salaire)

Formule	1,50 % TA - 1,13 % TB/TC
Formule + majoration décès	1,62 % TA - 1,21 % TB/TC
Formule + rachat franchise arrêt de travail	1,66 % TA - 1,42 % TB/TC
Formule + majo. décès + rachat franchise AT	1,74 % TA - 1,50 % TB/TC

Cadre créateur (régime 4161 - en % du salaire)

Formule	1,34 % TA - 0,98 % TB/TC
Formule + majoration décès	1,41 % TA - 1,05 % TB/TC
Formule + rachat franchise arrêt de travail	1,44 % TA - 1,23 % TB/TC
Formule + majo. décès + rachat franchise AT	1,51 % TA - 1,30 % TB/TC

Option mensualisation (régime 1119 - en % du salaire)

	Cadre	Non cadre
Sans franchise	0,85 % TA - 1,79 % TB	1,40 % TA - 4,28 % TB
Franchise 3 jours	0,70 % TA - 1,50 % TB	1,21 % TA - 3,89 % TB



Des garanties santé pour répondre à vos obligations conventionnelles et au-delà

Les prestations sont exprimées y compris remboursement RO

	FORMULE 1		FORMULE 2*		FORMULE 3*	
	CAS	Non CAS	CAS	Non CAS	CAS	Non CAS
HOSP. ¹ MÉDICALE, CHIRURGICALE, MATERNITÉ						
Frais de séjour en secteur conventionné ou non	175 % BR		200 % BR		200 % BR	
Honoraires	195 % BR	175 % BR	220 % BR	200 % BR	220 % BR	200 % BR
Forfait actes lourds	100 % FR		100 % FR		100 % FR	
Forfait journalier	100 % FR		100 % FR		100 % FR	
Chambre particulière en secteur conventionné (par jour)	45 €		60 €		90 €	
Lit + repas d'accomp. en secteur conventionné (par jour)	45 €		60 €		90 €	
Transport pris en charge par le RO	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
SOINS COURANTS						
Pharmacie prescrite prise en charge par le RO	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Médecins généralistes	100 % BR	100 % BR	150 % BR	130 % BR	220 % BR	200 % BR
Médecins spécialistes	195 % BR	175 % BR	220 % BR	200 % BR	300 % BR	200 % BR
Actes de chirurgie, actes techniques médicaux	150 % BR	130 % BR	170 % BR	150 % BR	170 % BR	150 % BR
Radiologie	100 % BR	100 % BR	145 % BR	125 % BR	170 % BR	150 % BR
Auxiliaires médicaux, examens, laboratoire	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Transport pris en charge par le RO	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Orthopédie et autres prothèses	175 % BR		200 % BR		200 % BR	
Prothèses auditives + forfait/oreille/limité à 2 proth/an/pers avec min 100% BR	60 % BR + 450 €		60 % BR + 600 €		60 % BR + 1 000 €	
DENTAIRE limité à 3 prothèses/an/bénéficiaire. Au-delà, la garantie sera égale à celle du décret n°2014-1025 (TM+25% BR)						
Soins conservateurs (suivi, détartrage...)	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Soins conservateurs avec dépassements autorisés par le RO (y compris inlays-onlays)	150 % BR		200 % BR		200 % BR	
Prothèses prises en charge par le RO	250 % BR		300 % BR		450 % BR	
dentaires non prises en charge par le RO/an/pers.	150 €		200 €		300 €	
Inlay core pris en charge par le RO	150 % BR		200 % BR		200 % BR	
prise en charge par le RO	250 % BR		300 % BR		350 % BR	
Orthodontie non prise en charge par le RO/sem/pers.	-		250 % BR reconstituée soit 484 €		250 % BR reconstituée soit 484 €	
Parodontologie/an/pers.	-		200 €		300 €	
Implantologie/an/pers.	500 €		500 €		500 €	
OPTIQUE 1 équipement (2 verres + 1 monture) tous les 2 ans sauf évolution de la vue, sauf pour les - de 18 ans.	Grille -18 ans	Grille +18 ans	Grille -18 ans	Grille +18 ans	Grille -18 ans	Grille +18 ans
Equipement à verres simple foyer :						
sphère de -6 à +6 (simple)	60% BR+140 €	60% BR+220 €	60% BR+175 €	60% BR+260 €	60% BR+220 €	60% BR+330 €
sphère de -6,25 à -10 ou 6,25 à 10 (complexe)	60% BR+210 €	60% BR+240 €	60% BR+245 €	60% BR+280 €	60% BR+290 €	60% BR+350 €
sphère hors zone de -10 à +10 (complexe)	60% BR+220 €	60% BR+260 €	60% BR+255 €	60% BR+300 €	60% BR+300 €	60% BR+370 €
cylindre < ou = à 4, sphère de -6 à +6 (simple)	60% BR+160 €	60% BR+240 €	60% BR+195 €	60% BR+280 €	60% BR+240 €	60% BR+350 €
cylindre < ou = à 4, sphère hors zone de -6 à +6 (complexe)	60% BR+220 €	60% BR+260 €	60% BR+255 €	60% BR+300 €	60% BR+300 €	60% BR+370 €
cylindre > à 4, sphère de -6 à +6 (complexe)	60% BR+240 €	60% BR+280 €	60% BR+275 €	60% BR+320 €	60% BR+320 €	60% BR+390 €
cylindre > à 4, sphère hors zone de -6 à +6 (complexe)	60% BR+260 €	60% BR+300 €	60% BR+295 €	60% BR+340 €	60% BR+340 €	60% BR+410 €
Equipement à verres progressif :						
sphère de -4 à +4 (complexe)	60% BR+270 €	60% BR+340 €	60% BR+305 €	60% BR+380 €	60% BR+350 €	60% BR+470 €
sphère hors zone de -4 à +4 (très complexe)	60% BR+290 €	60% BR+360 €	60% BR+325 €	60% BR+400 €	60% BR+370 €	60% BR+490 €
sphère de -8 à +8 (complexe)	60% BR+310 €	60% BR+380 €	60% BR+345 €	60% BR+420 €	60% BR+390 €	60% BR+510 €
sphère hors zone de -8 à +8 (très complexe)	60% BR+330 €	60% BR+400 €	60% BR+365 €	60% BR+440 €	60% BR+410 €	60% BR+530 €
Dont remboursement monture max./équipement :	60% BR+60 €	60% BR+80 €	60% BR+75 €	60% BR+100 €	60% BR+100 €	60% BR+150 €
Opticiens Sévéane	Inclus		Inclus		Inclus	
Lentilles prises en charge ou non par le RO/an/pers.-min TM	60 % BR + 85 €		60 % BR + 100 €		60 % BR + 200 €	
Traitement des corrections visuelles par chirurgie/œil	600 €		700 €		750 €	
PRÉVENTION ET SANTÉ AU QUOTIDIEN						
Ostéopathe, chiropracteur, pédicure-podologue, acupuncteur, diététicien, psychologue, psychomotricien, tabacologue	-		25 €/séance limité à 3/an		30 €/séance limité à 4/an	
Patch anti-tabac	RSS		RSS		RSS + 50 €/an	
Vaccin antigrippal	-		-		15 €/an	
Moyens contraceptifs non pris en charge par RO/an/pers.	-		-		50 €/an	
Diététicien-prescription/honoraires non pris en charge par RO	-		-		60 €/an	
Ostéodensitométrie osseuse	-		-		50 €/an	
Vaccins prescrits non pris en charge par RO/an/pers.	-		-		90 €/an	
Actes de prévention responsables pris en charge par RO	TM		TM		TM	
SERVICES						
Assistance/Infos santé	Inclus		Inclus		Inclus	
Tiers payant généralisé et optique auprès de Sévéane	Inclus		Inclus		Inclus	

Les prestations affichées s'entendent y compris les remboursements du Régime obligatoire et dans la limite des frais réels. FR : Frais réels - RO : Régime Obligatoire de protection sociale - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale - TM : Ticket Modérateur - CAS : Contrat d'Accès aux Soins. - RSS : Remboursement de la Sécurité sociale

BR : Base de Remboursement

¹ Y compris l'hospitalisation à l'étranger

* Les garanties des formules 2 et 3 incluent les garanties de la formule 1 conventionnelle



Des formules avec des garanties supérieures pour de meilleurs remboursements

Les prestations sont exprimées y compris remboursement RO

	FORMULE 4*		FORMULE 5*		FORMULE 6*	
	CAS	Non CAS	CAS	Non CAS	CAS	Non CAS
HOSP. ¹ MÉDICALE, CHIRURGICALE, MATERNITÉ						
Frais de séjour en secteur conventionné ou non	300 % BR		400 % BR		500 % BR	
Honoraires	300 % BR	200 % BR	400 % BR	200 % BR	500 % BR	200 % BR
Forfait actes lourds	100 % FR		100 % FR		100 % FR	
Forfait journalier	100 % FR		100 % FR		100 % FR	
Chambre particulière en secteur conventionné (par jour)	100 €		110 €		150 €	
Lit + repas d'accomp. en secteur conventionné (par jour)	100 €		110 €		150 €	
Transport pris en charge par le RO	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
SOINS COURANTS						
Pharmacie prescrite prise en charge par le RO	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Médecins généralistes	300 % BR	200 % BR	400 % BR	200 % BR	500 % BR	200 % BR
Médecins spécialistes	400 % BR	200 % BR	500 % BR	200 % BR	500 % BR	200 % BR
Actes de chirurgie, actes techniques médicaux	370 % BR	170 % BR	500 % BR	200 % BR	500 % BR	200 % BR
Radiologie	370 % BR	170 % BR	500 % BR	200 % BR	500 % BR	200 % BR
Auxiliaires médicaux, examens, laboratoire	200 % BR		300 % BR		300 % BR	
Transport pris en charge par le RO	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Orthopédie et autres prothèses	300 % BR		500 % BR		500 % BR	
Prothèses auditives + forfait/oreille/limité à 2 proth/an/pers avec min 100% BR	60 % BR + 1 000 €		60 % BR + 1 000 €		60 % BR + 1 200 €	
DENTAIRE limité à 3 prothèses/an/bénéficiaire. Au-delà, la garantie sera égale à celle du décret n°2014-1025 (TM+25% BR)						
Soins conservateurs (suivi, détartrage...)	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Soins conservateurs avec dépassements autorisés par le RO (y compris inlays-onlays)	350 % BR		450 % BR		520 % BR	
Prothèses prises en charge par le RO	470 % BR		500 % BR		570 % BR	
dentaires non prises en charge par le RO/an/pers.	400 €		500 €		800 €	
Inlay core pris en charge par le RO	200 % BR		200 % BR		300 % BR	
prise en charge par le RO	400 % BR		500 % BR		500 % BR	
Orthodontie non prise en charge par le RO/sem/pers.	270 % BR reconstituée soit 522,50 €		300 % BR reconstituée soit 580,50 €		400 % BR reconstituée soit 774 €	
Parodontologie/an/pers.	350 €		400 €		600 €	
Implantologie/an/pers.	700 €		1 000 €		1 000 €	
OPTIQUE 1 équipement (2 verres + 1 monture) tous les 2 ans sauf évolution de la vue, sauf pour les - de 18 ans.						
	Grille - de 18 ans	Grille + de 18 ans	Grille - de 18 ans	Grille + de 18 ans	Grille - de 18 ans	Grille + de 18 ans
Équipement à verres simple foyer :						
sphère de -6 à +6 (simple)	60% BR+270 €	60% BR+400 €	60% BR+320 €	60% BR+470 €	60% BR+370 €	60% BR+470 €
sphère de -6,25 à -10 ou 6,25 à 10 (complexe)	60% BR+340 €	60% BR+420 €	60% BR+390 €	60% BR+750 €	60% BR+440 €	60% BR+750 €
sphère hors zone de -10 à +10 (complexe)	60% BR+350 €	60% BR+440 €	60% BR+400 €	60% BR+750 €	60% BR+450 €	60% BR+750 €
cyindre < ou = à 4, sphère de -6 à +6 (simple)	60% BR+290 €	60% BR+420 €	60% BR+340 €	60% BR+470 €	60% BR+390 €	60% BR+470 €
cyindre < ou = à 4, sphère hors zone de -6 à +6 (complexe)	60% BR+350 €	60% BR+440 €	60% BR+400 €	60% BR+750 €	60% BR+450 €	60% BR+750 €
cyindre > à 4, sphère de -6 à +6 (complexe)	60% BR+370 €	60% BR+460 €	60% BR+420 €	60% BR+750 €	60% BR+470 €	60% BR+750 €
cyindre > à 4, sphère hors zone de -6 à +6 (complexe)	60% BR+390 €	60% BR+480 €	60% BR+440 €	60% BR+750 €	60% BR+490 €	60% BR+750 €
Équipement à verres progressif :						
sphère de -4 à +4 (complexe)	60% BR+400 €	60% BR+530 €	60% BR+450 €	60% BR+750 €	60% BR+500 €	60% BR+750 €
sphère hors zone de -4 à +4 (très complexe)	60% BR+420 €	60% BR+550 €	60% BR+470 €	60% BR+850 €	60% BR+520 €	60% BR+850 €
sphère de -8 à +8 (complexe)	60% BR+440 €	60% BR+570 €	60% BR+490 €	60% BR+750 €	60% BR+540 €	60% BR+750 €
sphère hors zone de -8 à +8 (très complexe)	60% BR+460 €	60% BR+590 €	60% BR+510 €	60% BR+850 €	60% BR+560 €	60% BR+850 €
Dont remboursement monture max./équipement :	60% BR+120 €	60% BR+150 €	60% BR+150 €	60% BR+150 €	60% BR+150 €	60% BR+150 €
Opticiens Sévéane	Inclus		Inclus		Inclus	
Lentilles prises en charge ou non par le RO/an/pers. - min TM	60 % BR + 250 €		60 % BR + 320 €		60 % BR + 320 €	
Traitement des corrections visuelles par chirurgie/œil	800 €		900 €		900 €	
PRÉVENTION ET SANTÉ AU QUOTIDIEN						
Ostéopathe, chiropracteur, pédicure-podologue, acupuncteur, diététicien, psychologue, psychomotricien, tabacologue	30 €/séances limité à 5/an		30 €/séance limité à 6/an		30 €/séance limité à 6/an	
Patch anti-tabac	RSS + 60 €/an		RSS + 70 €/an		RSS + 70 €/an	
Vaccin antigrippal	20 €/an		25 €/an		25 €/an	
Moyens contraceptifs non pris en charge par RO/an/pers.	60 €/an		70 €/an		70 €/an	
Diététicien-prescription/honoraires non pris en charge par RO	70 €/an		80 €/an		80 €/an	
Ostéodensitométrie osseuse	60 €/an		70 €/an		70 €/an	
Vaccins prescrits non pris en charge par RO/an/pers.	100 €/an		110 €/an		110 €/an	
Actes de prévention responsables pris en charge par RO	TM		TM		TM	
SERVICES						
Assistance/Infos santé	Inclus		Inclus		Inclus	
Tiers payant généraliste et optique auprès de Sévéane	Inclus		Inclus		Inclus	

Les prestations affichées s'entendent y compris les remboursements du Régime obligatoire et dans la limite des frais réels. FR : Frais réels - RO : Régime Obligatoire de protection sociale - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale - TM : Ticket Modérateur - CAS : Contrat d'Accès aux Soins. - RSS : Remboursement de la Sécurité sociale

BR : Base de Remboursement

¹ Y compris l'hospitalisation à l'étranger

* Les garanties des formules 2 et 3 incluent les garanties de la formule 1 conventionnelle



Taux de cotisations 2016

Santé (régime général - en % du PMSS)

	Obligatoire	Avec option	
	Formule 1	Formule 2	Formule 3
- Salarié + Enfant(s) à charge*	1,40 % (45,05€ en 2016)	1,74 % (55,99€ en 2016)	2,18 % (70,15€ en 2016)
- Conjoint facultatif	1,06 % (34,11€ en 2016)	1,31 % (42,15€ en 2016)	1,62 % (52,13€ en 2016)
- Famille	1,89 % (60,82€ en 2016)	2,58 % (83,02€ en 2016)	3,36 % (108,12€ en 2016)

	Obligatoire	Avec option	
	Formule 2	Formule 3	Formule 4
- Salarié + Enfant(s) à charge*	1,68 % (54,06€ en 2016)	2,14 % (68,86€ en 2016)	3,82 % (122,92€ en 2016)
- Conjoint facultatif	1,31 % (42,15€ en 2016)	1,62 % (52,13€ en 2016)	3,11 % (100,07€ en 2016)
- Famille	2,44 % (78,51€ en 2016)	3,23 % (103,94€ en 2016)	6,24 % (200,80€ en 2016)

	Obligatoire	Avec option	
	Formule 3	Formule 4	Formule 5
- Salarié + Enfant(s) à charge*	2,05 % (65,96€ en 2016)	3,73 % (120,03€ en 2016)	4,94 % (160,25€ en 2016)
- Conjoint facultatif	1,62 % (52,13€ en 2016)	3,11 % (100,07€ en 2016)	3,99 % (128,39€ en 2016)
- Famille	3,07 % (98,79€ en 2016)	6,08 % (195,65€ en 2016)	8,33 % (268,05€ en 2016)

	Obligatoire	Avec option	
	Formule 4	Formule 5	Formule 6
- Salarié + Enfant(s) à charge*	3,39 % (109,09€ en 2016)	4,60 % (148,02€ en 2016)	5,78 % (186€ en 2016)
- Conjoint facultatif	3,11 % (100,07€ en 2016)	3,99 % (128,39€ en 2016)	4,88 % (157,03€ en 2016)
- Famille	5,48 % (176,34€ en 2016)	7,73 % (248,75€ en 2016)	10,08 % (324,37€ en 2016)

	Obligatoire	Avec option
	Formule 5	Formule 6
- Salarié + Enfant(s) à charge*	4,36 % (140,30€ en 2016)	5,54 % (178,27€ en 2016)
- Conjoint facultatif	3,99 % (128,39€ en 2016)	4,88 % (157,03€ en 2016)
- Famille	7,28 % (234,27€ en 2016)	9,63 % (309,89€ en 2016)

	Obligatoire
	Formule 6
- Salarié + Enfant(s) à charge*	5,30 % (170,55€ en 2016)
- Conjoint facultatif	4,88 % (157,03€ en 2016)
- Famille	9,16 % (294,76€ en 2016)

Montants en euros arrondis - Les taux de cotisations des formules optionnelles sont y compris ceux du socle obligatoire.

* Enfant(s) à charge au sens de la Sécurité sociale

Un espace salarié en ligne pour suivre son contrat

Un espace internet sur www.gan-eurocourtage.fr ou une application mobile où chaque salarié peut gérer et suivre son contrat santé en temps réel :

- > consulter le détail de ses remboursements sur les 6 derniers mois,
- > géolocaliser des professionnels de santé (laboratoire, radiologue...),
- > demander un duplicata de son attestation de tiers payant,
- > télécharger des documents : devis dentaire, prise en charge hospitalière préremplis en ligne...,
- > s'inscrire à une alerte e-mail à chaque remboursement...



Groupama Gan Vie